

Dans le respect des directives Euratom pour la radioprotection

Les contrôles de l'ASN

Les contrôles inopinés réalisés par l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) deviennent de plus en plus nombreux et touchent aussi bien les centres hospitaliers que les cabinets de radiologie médicale et dentaires. Ces contrôles visent à vérifier le respect de la réglementation relative à la Radioprotection des travailleurs et des patients et aux contrôles qualité.

CLERAD peut vous aider à intégrer ces dispositions en vous proposant les services suivants:

- ◆ **audit de radioprotection** afin de faire un diagnostic de votre installation,
- ◆ **accompagnement personnalisé** pour répondre aux écarts constatés,
- ◆ **réalisation des contrôles qualité interne en radiologie dentaire**, conformément à la décision AFSSAPS du 8 décembre 2008
- ◆ **formation aux contrôles qualité internes en radiologie dentaire**